



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet LG EOD Remote Mobile Investigator	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-163693/A	Date 2016-08-03
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-163693	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BK-377-25931	
File No. - N° de dossier 377bk.M7594-163693	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-08-23	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mosher, Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur 377bk
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1748 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-9110
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)
11 Laurier St./11, rue Laurier
8C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	VARIOUS	I - 1	VARIOUS



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	LG EOD Remote Mobile Investigator	D-1	I-1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	
2	LG EOD Remote Mobile Investigator	D-1	I-1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOINS.....	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
1.5 CONTENU CANADIEN	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION	13
6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION.....	13

Annexe A ÉNONCÉ DES BESOINS

Annexe B LISTE DE VERIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES A LA SECURITÉ

Annexe C CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Annexe D INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Énoncé des Besoins

CCUA B4008T (2014-06-26), Besoin – soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article « A » des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

1.5 Contenu canadien

« Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens. »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (3) (et 3 copies électroniques sur DVD)
- Section II : Soumission financière (1 copies papier) (et 3 copies électroniques sur DVD)
- Section III : Attestations (1 copies papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «D» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3010T](#) (2014-11-27) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.4 L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 1, clause 1.1, Exigences relatives à la sécurité.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires décrites à l'annexe A et C. Tous les critères obligatoires doivent être satisfaits par voie de références croisées avec la documentation du produit, et ou certifications fournies avec l'offre. Si dans certains cas (s), ce ne sont pas disponibles, le soumissionnaire est de noter comment leur

produit répond à l'exigence. Les offres qui ne répondent pas à toutes les exigences obligatoires seront pas prises en considération.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T \(2014-06-26\)](#) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix total évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

CCUA A3061T (2010-01-11), Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

5.2.3.1.1. Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (VERS) et au Guide de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada (voir annexe B).

6.1.1.2 L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) que le soumissionnaire et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé.

6.2 Énoncé des Besoin

CCUA B4008C (2014-06-26), Besoin – contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

CCUA A9022C (2007-05-25), Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 septembre 2021 inclusivement

6.4.2 Date de livraison

Bien que la livraison est demandée par 31 janvier 2017, la meilleure qui pourrait être offert est

_____.

6.4.3 Biens et(ou) services optionnels

6.4.3.1 CCUA A0070C (2007-11-30), Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3.2 La livraison des produits et / ou services optionnels

La livraison des quantités optionnelles doit être livré au plus tard _____ jours, après réception de la demande écrite.

6.4 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-163693/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
163693

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
M7594-163693

Id de l'acheteur - Buyer ID
377BK
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jeff Mosher
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Direction de l'acquisition des systèmes électroniques, de munitions et des systèmes tactiques
Adresse : 11, rue Laurier, 8C2-23
Place du Portage III
Gatineau QC
K1A 0S5

Téléphone : (819) 420-1748
Télécopieur : Facsimile (819) 956-5650 Courriel : jeff.mosher@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M7594-163693/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
163693

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
M7594-163693

Id de l'acheteur - Buyer ID
377BK
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____ .

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

CCUA C0207C (2013-04-25), Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans le contrat et dans le tableau 1-Base de Paiement selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

table 1 - base de paiement

	Description	Pièce/Modèle numéro	Unité de sortie	Quantité	Livraison	Prix unitaire ferme (chaque) (Livraison et formation inclus)	Prix étendu
AN 1	Grand véhicule télécommandé – Unité de neutralisation des engins explosifs (ROV-EOD) conformément à l'Annexe A Énoncé des besoins.	_____ à compléter par le soumissionnaire	1 Ch	2	Voir Annexe A	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire
Biens optionnelles							
AN 2	Grand véhicule télécommandé – Unité de neutralisation des engins explosifs (ROV-EOD) conformément à l'Annexe A Énoncé des besoins.	_____ à compléter par le soumissionnaire	1 Ch	À déterminer	Voir Annexe A	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire
AN 3	Grand véhicule télécommandé – Unité de neutralisation des engins explosifs (ROV-EOD) conformément à l'Annexe A Énoncé des besoins.	_____ à compléter par le soumissionnaire	1 Ch	À déterminer	Voir Annexe A	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire
AN 4	Grand véhicule télécommandé – Unité de neutralisation des engins explosifs (ROV-EOD) conformément à l'Annexe A Énoncé des besoins.	_____ à compléter par le soumissionnaire	1 Ch	À déterminer	Voir Annexe A	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire
AN 5	Grand véhicule télécommandé – Unité de neutralisation des engins explosifs (ROV-EOD) conformément à l'Annexe A Énoncé des besoins.	_____ à compléter par le soumissionnaire	1 Ch	À déterminer	Voir Annexe A	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire	\$ _____ à compléter par le soumissionnaire
total							\$ _____ * à compléter par le soumissionnaire

* taxes applicables en sus

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiements multiples

Clause du *Guide des CUA* H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux. Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

Clause du *Guide des CCUA* H5001C (2008-12-12), Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière
Clause du Guide des CCUA D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Clause du Guide des CCUA D4001C (2008-12-12), Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) selon l'Annex « A » et les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.13 Inspection et acceptation

Clause du Guide des CCUA D5328C (2014-06-26), Inspection et acceptation

Le *responsable technique* sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Annexe A

M7594-163693/A

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOINS

Gros véhicule téléguidé de neutralisation des explosifs et munitions (VTG de NEM)

1.0 Objectif

L'unité des opérations de lutte contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires ou explosifs (CBRNE) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) exige l'acquisition de gros VTG de NEM par ses unités de neutralisation d'explosifs (UNE) situées au Canada, et ce, au cours des cinq (5) prochaines années afin de normaliser l'équipement à l'échelle nationale. La GRC a besoin d'une quantité ferme de deux VTG de NEM, mais puisque la GRC doit normaliser l'ensemble de l'équipement connexe aux UNE à l'échelle nationale, il faudra prévoir l'achat de systèmes additionnels. Cette exigence comprendra donc une quantité optionnelle à fournir en fonction de la demande et des besoins.

2.0 Contexte

Le mandat de l'unité des opérations CBRNE de la GRC consiste à réaliser des interventions opérationnelles spécialisées au Canada et à offrir son expertise à d'autres unités de la GRC et services de police dans l'ensemble du Canada.

Sur le plan des opérations CBRNE, la GRC joue un rôle important qui vise à se positionner parmi les UNE des corps de police provinciaux et municipaux les plus modernes sur le plan des techniques et/ou de l'équipement.

En ce qui a trait à l'équipement, des efforts sont déployés pour normaliser l'ensemble de l'équipement connexe aux UNE, établissant ainsi un niveau d'interopérabilité et d'uniformité fiable et sécuritaire. Cela permettrait à tout technicien en explosifs formé d'intervenir en toute sécurité en cas d'incident à l'échelle nationale et d'avoir une connaissance approfondie de l'équipement à bord d'un camion d'intervention des UNE.

3.0 Besoin

Les divisions K et D de l'unité des opérations CBRNE de la GRC ont besoin de se procurer un (1) gros VTG de NEM qu'elles mettront à la disposition de ses UNE qui l'utiliseront sur plusieurs types de terrains en milieux urbains et non urbains. Ce gros VTG de NEM doit posséder des capacités qui excèdent celles des véhicules-robots de téléreconnaissance/unités de neutralisation des explosifs et munitions actuellement inventoriés. Ce besoin comprend également la formation, la garantie ainsi que les services de soutien.

Une quantité optionnelle d'au plus cinq (5) gros VTG de NEM pourrait être commandée en fonction de la demande et des besoins au cours de la durée du contrat.

4.0 Caractéristiques techniques du VTG de NEM

Le gros VTG de NEM doit servir d'unité de neutralisation des explosifs et munitions (NEM) et présenter les caractéristiques techniques obligatoires suivantes :

4.1 Le véhicule doit pouvoir se déplacer à une vitesse minimale de 3,0 km/h (1,8 mi/h).

- 4.2 Le véhicule doit être muni de chenilles robustes capables de circuler sur tous les types de terrains (terre, glaise, neige et sable). Dans la neige, le véhicule doit fonctionner jusqu'à 8 pouces de profondeur.
- 4.3 Le véhicule doit avoir la capacité d'effectuer des virages continus de 360° sur un rayon de braquage de 0° sur des surfaces solides.
- 4.4 Le véhicule doit être capable de fonctionner à une plage de températures comprise entre -10 et 45° Celsius et dans un environnement pouvant présenter jusqu'à 95 % d'humidité.
- 4.5 La portée avant et latérale du bras du véhicule doit être de 2 m (6,7 pi) depuis le centre du bras lorsque celui-ci est déployé au maximum.
- 4.6 Le véhicule doit être en mesure de soulever une charge de 45 kg (110 lb) en position de déploiement avant et latérale maximale du bras sur des surfaces solides sans basculer.
- 4.7 Le véhicule doit être en mesure de monter un escalier intérieur ou extérieur présentant une inclinaison maximale de 40°.
- 4.8 Le véhicule doit être muni d'un système de commande par radiofréquences (RF) et d'un système vidéo, et doit offrir l'option de le raccorder à un câble de commande d'une longueur minimale de 150 m (492 pi).
- 4.9 Le système vidéo numérique sans fil à RF doit présenter un rayon de fonctionnement d'au moins 600 m (1 969 pi) en visibilité directe.
- 4.10 Le véhicule doit être muni d'un système audio numérique émetteur-récepteur (permettant de parler et d'écouter) pouvant fonctionner avec ou sans fil et doit présenter un rayon de fonctionnement d'au moins 600 m (1 969 pi) en visibilité directe.
- 4.11 Le véhicule doit également être muni d'une unité de commande et de contrôle (UCC) portable dotée d'un écran à affichage à cristaux liquides (ACL) intégré de 14 po (35,5 cm) permettant, au minimum, la lecture à la lumière du jour (écran tactile optionnel) et fonctionnant avec des manettes à vitesse variable.
- 4.12 L'UCC doit être équipée d'un module d'affichage (en noir et blanc ou en couleur) présentant un retour graphique en trois dimensions en temps réel de la position du bras du robot.
- 4.13 Le véhicule doit être muni d'une commande manuelle mobile portative à déploiement rapide.
- 4.14 Le système d'entraînement du véhicule doit pouvoir se débrayer en moins de deux minutes, permettant ainsi de déplacer le véhicule manuellement en mode roues libres.
- 4.15 Le véhicule doit également être muni d'au moins trois (3) circuits de tir de 24 V, y compris une séquence de tir en deux étapes et une clé de tir amovible.
- 4.16 L'UCC doit afficher le niveau de charge de la batterie du robot.
- 4.17 Le véhicule doit être muni d'un chargeur de batterie et d'un (1) bloc-batterie de rechange à remplacement rapide. Le bloc-batterie doit pouvoir se charger à l'intérieur (installé) ou à l'extérieur du robot. Le robot doit pouvoir être chargé à 90 % en 3 heures et l'UCC en 4 heures; une batterie doit pouvoir être changée en 10 minutes.
- 4.18 Le véhicule doit garantir un temps de fonctionnement d'au moins 2,5 heures, sous pleine charge et avec éclairage.

- 4.19 Le véhicule doit être muni d'au moins 6 caméras couleur, incluant 2 caméras à infrarouges et une caméra dotée d'un objectif panoramique horizontal-vertical à focale variable. Une caméra doit être installée à l'avant et à l'arrière du châssis, y compris une pince, 2 armes et un objectif panoramique horizontal-vertical à focale variable.
- 4.20 Le bras de la caméra à objectif panoramique horizontal-vertical à focale variable doit présenter une portée verticale d'au moins 2,75 m (9,0 pi).
- 4.21 Le véhicule doit comporter au moins 6 lampes à diodes électroluminescentes (DEL) permettant de l'utiliser dans des conditions d'éclairage faible et une de ses lampes doit être d'au moins 850 lumens.
- 4.22 Le véhicule doit également comporter des positions pré-réglées par le fabricant et prêtes à utiliser, pour le bras et la caméra afin de faciliter le déploiement du robot.
- 4.23 La pince du véhicule doit présenter une capacité de préhension maximale de 30,48 cm (12 po), selon une profondeur à l'ouverture maximale de 12,7 centimètres (5 po). La préhension doit pouvoir supporter une force minimale de 40,823 kilogrammes (90 livres).
- 4.24 La portée verticale de la pince doit être d'au moins 2,75 m (9,0 pi).
- 4.25 La pince doit être munie d'un raccord rapide pour outils de neutralisation des explosifs et munitions afin de procéder aux opérations de découpage, de perçage et de montage à distance. Le NEM proposé doit offrir d'autres outils (crochets, couteaux, instruments pour fracasser une fenêtre ou crever un pneu, pièces à bec long, etc.) en tant qu'accessoires pouvant être achetés séparément. La liste des ajouts possibles devrait être fournie avec la proposition, mais sera exigée avant l'octroi du contrat.
- 4.26 Le véhicule doit également comporter un capteur de distance de la pince avec laser intégré pour en faciliter la visée et le positionnement.
- 4.27 Le véhicule doit être muni d'un affût articulé motorisé pour dislocateur double (2 canons de 20 mm) de marque Proparms Neutrex (ou l'équivalent) avec système intégré de visée laser et caméras de visée en couleur.
- 4.28 Le véhicule doit être muni d'un attelage de remorquage télécommandé afin de tirer la remorque des dislocateurs pour gros véhicules et doit avoir une capacité de remorquage d'au moins 550 kg (1 112 lb).
- 4.29 L'UCC doit être équipée d'une fonction de sélection des prises de vues des caméras et doit pouvoir afficher au moins 4 prises de vues en configurations différentes.
- 4.30 Le véhicule doit respecter les spécifications générales suivantes :
- a) Longueur maximale : 150 cm (59,0551 po)
 - b) Largeur maximale : 80 cm (31,4961 po)
 - c) Hauteur maximale de rangement : 95 cm (37,4016 po)
 - d) Poids maximal (avec bloc-batterie) : 350 kg (771,62 lb)

5.0 Garantie, entretien et services de soutien

- 5.1 Le VTG de NEM doit être accompagné d'une garantie du fabricant d'une durée d'au moins deux

(2) ans.

- 5.2 Au cours de la période de garantie, l'entrepreneur offrira du soutien et du service à la clientèle par téléphone vingt-quatre (24) heures par jour et sept (7) jours par semaine.
- 5.3 Au cours de la période de garantie, l'entrepreneur doit répondre aux demandes de service à la clientèle dans un délai de huit (8) heures après avoir reçu l'appel initial et, au besoin, dépêcher un technicien en réparation sur les lieux du VTG de NEM en panne dans un délai de vingt-quatre (24) heures.
- 5.4 Tout le travail sous garantie doit être réalisé dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'entrepreneur prend possession de l'appareil, à moins d'avis contraire de la part de l'entrepreneur. Dans le cas où l'entrepreneur détermine que l'appareil doit faire l'objet de réparations qui dépasseront les quinze (15) jours ouvrables, à la demande de l'État, l'entrepreneur devra alors, dans les trois (3) jours ouvrables, fournir un véhicule de rechange jusqu'à ce que les réparations soient terminées.

6.0 Formation

L'entrepreneur, sans frais supplémentaires pour l'État, doit assurer la formation suivante pour chaque appareil livré :

- 6.1 Formation initiale – Cours de formation d'une durée d'une (1) journée, soit 8 heures, sur l'utilisation, le fonctionnement, l'entretien et les différentes caractéristiques du gros VTG de NEM pour un maximum de douze (12) utilisateurs, et ce, au plus tard un (1) mois après la livraison de chaque appareil, à moins qu'une prorogation ait été accordée par écrit par le responsable technique. Le cours comportera un volet en classe et un volet consacré à la formation sur le terrain sur le site de l'unité des opérations CBRNE, en fonction de la destination de livraison de l'appareil. Les dates finales de la formation doivent être fixées avec le responsable technique. L'entrepreneur doit fournir tout le matériel nécessaire à la formation. L'enseignement et le matériel de cours doivent être accessibles dans les deux langues officielles.

7.0 Conditions de livraison

- 7.1 Le véhicule doit être livré à destination dans un état entièrement opérationnel. Si le véhicule doit être assemblé à destination, l'entrepreneur doit fournir la totalité de la main-d'œuvre et du matériel nécessaires à l'assemblage. Aux fins de vérification de l'envoi, tous les articles expédiés en vrac avec le véhicule, comme les clés pour écrous de roues, les crics et tout autre outil, équipement ou accessoire, doivent être indiqués sur le certificat d'expédition ou sur un bordereau d'emballage joint au chargement.

8.0 Lieux de livraison

- 8.1 Quantité ferme :

Un (1) gros VTG de NEM sera livré et la formation connexe sera offerte aux lieux suivants :

- 1) QG de la Division K de la GRC
11140 109th Street Northwest
Edmonton (Alberta) T5G 2T4
- 2) QG de la Division D de la GRC
1091, avenue Portage

Winnipeg (Manitoba) R3C 3K2

8.2 Quantité optionnelle :

Voici la liste des lieux de livraison possibles au Canada pour la quantité optionnelle :

- 1) QG de la Division E de la GRC
14200, Green Timbers Way
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 6P3
- 2) QG de la Division K de la GRC
11140 109th Street Northwest
Edmonton (Alberta) T5G 2T4
- 3) QG de la Division F de la GRC
5907, avenue Dewdney
Regina (Saskatchewan) S4P 3K7
- 4) QG de la Division D de la GRC
1091, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3K2
- 5) Opérations CBRNE de la GRC
1426, boul. St. Joseph
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
- 6) Division O de la GRC
1350, Martin Grove
Etobicoke (Ontario) M9W 4X3
- 7) QG de la Division H de la GRC
711 Old Sackville Road
Lower Sackville (Nouvelle-Écosse) B4C 3H6
- 8) Division J de la GRC
1445, rue Regent
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Z8
- 9) Division B de la GRC
Case postale 9700 - 100 East White Hills Rd
St-John's (Terre-Neuve) A1A 3T5
- 10) Division M de la GRC
4100 - 4th Ave.
Whitehorse (Yukon) Y1A 1H5

Annexe B

M7594-163693/A



Contract Number / Numéro du contrat PWGSC M7594-163693 / PR 201603693
Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine RCMP		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Division Explosives Disposal Unit/CBRN across Canada
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant TBD	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The RCMP Chemical, Biological, Radiological, Nuclear Explosives (CBRNE) Operations has a requirement for the provision of large ROV-EOD units to be purchased by Explosive Disposal Units (EDU's) located across Canada on an "as and when requested" basis in order to standardize equipment on a national level. The offeror awarded the standing offer will have to provide technical and practical on-site training on the operations of their large ROV-EOD system as detailed in the SOR.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
 If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui
- Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
 Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis
- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |
- Special comments:
 Commentaires spéciaux : Facility Access with escort *FA2 with escort*
- NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
 If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

- INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat
PWGSC M7594-163693 / PR 201603693
Security Classification / Classification de sécurité

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Contract Number / Numéro du contrat PWGSC M7594-163693 / PR 201603693
Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Sgt. Greg Baird		Title - Titre	Signature
NCO i/c "K" Division			
Explosives Disposal Unit			
Telephone No. - N° de téléphone 780-412-5477	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel greg.baird@rmp-gc.gc.ca	Date 16-1-5
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Glenna Burke		Title - Titre Security & Contracting Program mgr.	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 613 843-5938	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel glenna.burke@rmp-gc.gc.ca	Date Jan 12, 2016
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date

Guide de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada M7594163693 ou 201603693

Exigences générales en matière de sécurité

Tous les entrepreneurs et les sous-traitants visés par le présent contrat doivent respecter l'environnement de sécurité de la GRC en se conformant aux directives énoncées dans le présent document.

1. Les ressources de l'entrepreneur ne peuvent accéder qu'aux endroits des installations de la GRC qui sont requis pour réaliser les objectifs du contrat.
2. Aucun renseignement ou autre bien classifié ou protégé ne sera retiré des installations de la GRC sans l'approbation du représentant ministériel ou du responsable technique. Si la demande est approuvée, le transport ou la transmission de l'élément protégé ou classifié doit être réalisé conformément aux exigences relatives à la sécurité du guide Transport et transmission de renseignements protégés ou classifiés de la GRC.
3. Les articles à usage restreint, comme les caméras, les téléphones cellulaires et les appareils audiovisuels, seront laissés au bureau principal de la sécurité dès l'arrivée à toute installation de la GRC, sauf si une approbation écrite a été obtenue au préalable.
4. S'il y a lieu, l'entrepreneur doit posséder une autorisation de détenir des renseignements (ADR) valide.
5. Les renseignements divulgués dans le cadre du présent contrat seront administrés, gérés et éliminés conformément aux politiques de sécurité de la GRC et à la Politique sur la sécurité du gouvernement.
6. L'entrepreneur signalera sans tarder à la GRC toute utilisation ou divulgation non autorisée de renseignements communiqués dans le cadre du présent contrat et lui donnera des précisions à cet égard.
7. L'entrepreneur sera tenu d'informer la GRC de toute modification au personnel en ce qui touche les exigences relatives à la sécurité. (Par exemple, lorsqu'un employé détenant une attestation de sécurité quitte l'entreprise ou ne participe plus à l'exécution du contrat de la GRC, lorsqu'un nouvel employé doit obtenir une attestation de sécurité, ou encore lorsqu'un employé doit faire renouveler son attestation de sécurité.)
8. Toutes les ressources de l'entrepreneur devront obtenir et maintenir une attestation de sécurité correspondant au niveau de sensibilité des travaux à réaliser tout au long du cycle de vie du contrat (en conformité avec les dispositions de la LVERS).

Guide de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada M7594163693 ou 201603693

Exigences en matière de sécurité du personnel

Niveau d'accès 2 aux installations de la GRC

Les entrepreneurs qui doivent seulement avoir accès aux installations de la GRC n'auront pas accès aux renseignements, aux systèmes, aux installations ou aux biens protégés ou classifiés. Dans un scénario de ce type, les responsables de la GRC souhaitent ne mener que des vérifications locales d'application de la loi. Pour les besoins du processus d'approvisionnement de TPSGC, il convient de le préciser dans les documents contractuels.

Avant d'être admis dans l'installation ou l'unité, le personnel de l'entrepreneur doit faire l'objet d'une vérification locale d'application de la loi par la GRC. Cette dernière se réserve le droit d'interdire à tout moment l'accès à l'installation ou l'unité au personnel d'un entrepreneur.

Lorsque la GRC exige le Niveau d'accès 2 aux installations de la GRC, le soumissionnaire retenu, l'entrepreneur, doit soumettre les éléments suivants à la GRC :

1. Formulaire SCT 330-23
2. Copie d'une pièce d'identité avec photo (recto et verso)

La GRC :

1. réalisera des vérifications locales d'application de la loi;
2. veillera au respect des exigences concernant l'escorte dans ses installations ou sur ses sites;
3. remplira le formulaire de demande 9200 de TPSGC pour indiquer qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une LVERS.

Annexe C

M7594-163693/A

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le soumissionnaire doit préciser si le produit proposé répond aux besoins énoncés en cochant la colonne appropriée, soit « Répond » ou « Ne répond pas ».

Le soumissionnaire doit fournir des brochures et des fiches techniques sur le produit afin de démontrer que le produit proposé répond aux exigences. Dans les cas où la documentation publiée ne prouve pas la conformité, un exposé écrit démontrant la conformité sera accepté. Le soumissionnaire doit préciser l'endroit où il est possible de trouver l'information dans la brochure ou sur les fiches techniques dans la colonne de renvoi. Le Canada se réserve le droit de vérifier une partie ou la totalité des renseignements fournis.

Dans le cadre de l'évaluation technique, afin de confirmer la capacité du soumissionnaire de respecter les spécifications techniques indiquées à l'annexe A, le Canada se réserve le droit de demander une démonstration du produit de la part du soumissionnaire évalué ayant fait l'offre la plus basse. Si la soumission de ce dernier n'est pas acceptable sur le plan technique, il peut être demandé au soumissionnaire suivant dans l'ordre croissant des prix de faire une démonstration du produit, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une offre techniquement acceptable soit trouvée.

La démonstration, sans frais pour le Canada, aura lieu à un endroit indiqué par le Canada, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante. Durant la démonstration, l'équipement doit satisfaire aux exigences techniques obligatoires, comme il est indiqué aux annexes A et C.

Malgré la soumission écrite, si le Canada détermine durant une démonstration que le produit proposé par le soumissionnaire ne satisfait pas aux exigences techniques obligatoires indiquées aux annexes A et C, la soumission sera jugée non recevable.

NUMÉRO DANS L'ANNEXE A	EXIGENCES OBLIGATOIRES	RÉPOND	NE RÉPOND PAS	Attestation détaillée de la façon dont l'exigence est remplie – Renvoi à la proposition (page et paragraphe)
4.0	Caractéristiques techniques du VTG de NEM			
4.1	Le véhicule doit pouvoir se déplacer à une vitesse minimale de 3,0 km/h (1,8 mi/h).			
4.2	Le véhicule doit être muni de chenilles robustes capables de circuler sur tous les types de terrains (terre, glaise, neige et sable). Dans la neige, le véhicule doit fonctionner jusqu'à 8 pouces de profondeur.			
4.3	Le véhicule doit avoir la capacité d'effectuer des virages continus de 360° sur un rayon de braquage de 0° sur des surfaces solides.			
4.4	Le véhicule doit être capable de fonctionner à une plage de températures comprise entre -10 et 45° Celsius et dans environnement pouvant présenter jusqu'à 95 % d'humidité.			
4.5	La portée avant et latérale du bras du véhicule doit être de 2 m (6,7 pi) depuis le centre du bras lorsque celui-ci est déployé au maximum.			
4.6	Le véhicule doit être en mesure de soulever une charge de 45 kg (110 lb) en position de			

NUMÉRO DANS L'ANNEXE A	EXIGENCES OBLIGATOIRES	RÉPOND	NE RÉPOND PAS	Attestation détaillée de la façon dont l'exigence est remplie – Renvoi à la proposition (page et paragraphe)
	déploiement avant et latérale maximale du bras sur des surfaces solides sans basculer.			
4.7	Le véhicule doit être en mesure de monter un escalier intérieur ou extérieur présentant une inclinaison maximale de 40°.			
4.8	Le véhicule doit être muni d'un système de commande par radiofréquences (RF) et d'un système vidéo, et doit offrir l'option de le raccorder à un câble de commande d'une longueur minimale de 150 m (492 pi).			
4.9	Le système vidéo numérique sans fil à RF doit présenter un rayon de fonctionnement d'au moins 600 m (1 969 pi) en visibilité directe.			
4.10	Le véhicule doit être muni d'un système audio numérique émetteur-récepteur (permettant de parler et d'écouter) pouvant fonctionner avec ou sans fil et doit présenter un rayon de fonctionnement d'au moins 600 m (1 969 pi) en visibilité directe.			
4.11	Le véhicule doit également être muni d'une unité de commande et de contrôle (UCC) portable dotée d'un écran à affichage à cristaux liquides (ACL) intégré de 14 po (35,5 cm) permettant, au minimum, la lecture à la lumière du jour (écran tactile optionnel) et fonctionnant avec des manettes à vitesse variable.			
4.12	L'UCC doit être équipée d'un module d'affichage (en noir et blanc ou en couleur) présentant un retour graphique en trois dimensions en temps réel de la position du bras du robot.			
4.13	Le véhicule doit être muni d'une commande manuelle mobile portative à déploiement rapide.			
4.14	Le système d'entraînement du véhicule doit pouvoir se débrayer en moins de deux minutes, permettant ainsi de déplacer le véhicule manuellement en mode roues libres.			
4.15	Le véhicule doit également être muni d'au moins trois (3) circuits de tir de 24 V, y compris une séquence de tir en deux étapes et une clé de tir amovible.			
4.16	L'UCC doit afficher le niveau de charge de la batterie du robot.			
4.17	Le véhicule doit être muni d'un chargeur de batterie et d'un (1) bloc-batterie de rechange à remplacement rapide. Le bloc-batterie doit pouvoir se charger à l'intérieur (installé) ou à			

NUMÉRO DANS L'ANNEXE A	EXIGENCES OBLIGATOIRES	RÉPOND	NE RÉPOND PAS	Attestation détaillée de la façon dont l'exigence est remplie – Renvoi à la proposition (page et paragraphe)
	l'extérieur du robot. Le robot doit pouvoir être chargé à 90 % en 3 heures et l'UCC en 4 heures; une batterie doit pouvoir être changée en 10 minutes.			
4.18	Le véhicule doit garantir un temps de fonctionnement d'au moins 2,5 heures, sous pleine charge et avec éclairage.			
4.19	Le véhicule doit être muni d'au moins 6 caméras couleur, incluant 2 caméras à infrarouges et une caméra dotée d'un objectif panoramique horizontal-vertical à focale variable. Une caméra doit être installée à l'avant et à l'arrière du châssis, y compris une pince, 2 armes et un objectif panoramique horizontal-vertical à focale variable.			
4.20	Le bras de la caméra à objectif panoramique horizontal-vertical à focale variable doit présenter une portée verticale d'au moins 2,75 m (9,0 pi).			
4.21	Le véhicule doit comporter au moins 6 lampes à diodes électroluminescentes (DEL) permettant de l'utiliser dans des conditions d'éclairage faible et une de ses lampes doit être d'au moins 850 lumens.			
4.22	Le véhicule doit également comporter des positions préréglées par le fabricant et prêtes à utiliser, pour le bras et la caméra afin de faciliter le déploiement du robot.			
4.23	La pince du véhicule doit présenter une capacité de préhension maximale de 30,48 cm (12 po), selon une profondeur à l'ouverture maximale de 12,7 centimètres (5 po). La préhension doit pouvoir supporter une force minimale de 40,823 kilogrammes (90 livres).			
4.24	La portée verticale de la pince doit être d'au moins 2,75 m (9,0 pi).			

NUMÉRO DANS L'ANNEXE A	EXIGENCES OBLIGATOIRES	RÉPOND	NE RÉPOND PAS	Attestation détaillée de la façon dont l'exigence est remplie – Renvoi à la proposition (page et paragraphe)
4.25	La pince doit être munie d'un raccord rapide pour outils de neutralisation des explosifs et munitions afin de procéder aux opérations de découpage, de perçage et de montage à distance. Le NEM proposé doit offrir d'autres outils (crochets, couteaux, instruments pour fracasser une fenêtre ou crever un pneu, pièces à bec long, etc.) en tant qu'accessoires pouvant être achetés séparément. La liste des ajouts possibles devrait être fournie avec la proposition, mais sera exigée avant l'octroi du contrat.			
4.26	Le véhicule doit également comporter un capteur de distance de la pince avec laser intégré pour en faciliter la visée et le positionnement.			
4.27	Le véhicule doit être muni d'un affût articulé motorisé pour dislocateur double (2 canons de 20 mm) de marque Proparms Neutrex (ou l'équivalent) avec système intégré de visée laser et caméras de visée en couleur.			
4.28	Le véhicule doit être muni d'un attelage de remorquage télécommandé afin de tirer la remorque des dislocateurs pour gros véhicules et doit avoir une capacité de remorquage d'au moins 550 kg (1 112 lb).			
4.29	L'UCC doit être équipée d'une fonction de sélection des prises de vues des caméras et doit pouvoir afficher au moins 4 prises de vues en configurations différentes.			
4.30	<p>Le véhicule doit respecter les spécifications générales suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><u>Maximale</u></p> <p>a) Longueur 150 cm (59,0551 po)</p> <p>b) Largeur 80 cm (31,4961 po)</p> <p>c) Hauteur de rangement 95 cm (37,4016 po)</p> <p>d) Poids 350 kg (771,62 lb) (avec bloc-batterie)</p>			
5.0	Garantie, entretien et services de soutien			

NUMÉRO DANS L'ANNEXE A	EXIGENCES OBLIGATOIRES	RÉPOND	NE RÉPOND PAS	Attestation détaillée de la façon dont l'exigence est remplie – Renvoi à la proposition (page et paragraphe)
5.1	Le VTG de NEM doit être accompagné d'une garantie du fabricant d'une durée d'au moins deux (2) ans.			
5.2	Au cours de la période de garantie, l'entrepreneur offrira du soutien et du service à la clientèle par téléphone vingt-quatre (24) heures par jour et sept (7) jours par semaine.			
5.3	Au cours de la période de garantie, l'entrepreneur doit répondre aux demandes de service à la clientèle dans un délai de huit (8) heures après avoir reçu l'appel initial et, au besoin, dépêcher un technicien en réparation sur les lieux du VTG de NEM en panne dans un délai de vingt-quatre (24) heures.			
5.4	Tout le travail sous garantie doit être réalisé dans un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'entrepreneur prend possession de l'appareil, à moins d'avis contraire de la part de l'entrepreneur. Dans le cas où l'entrepreneur détermine que l'appareil doit faire l'objet de réparations qui dépasseront les quinze (15) jours ouvrables, à la demande de l'État, l'entrepreneur devra alors, dans les trois (3) jours ouvrables, fournir un véhicule de rechange jusqu'à ce que les réparations soient terminées.			
6.0	Formation			
6.1	L'entrepreneur, sans frais supplémentaires pour l'État, doit assurer la formation suivante pour chaque appareil livré : Formation initiale - Cours de formation d'une durée d'une (1) journée, soit 8 heures, sur l'utilisation, le fonctionnement, l'entretien et les différentes caractéristiques du gros VTG de NEM pour un maximum de douze (12) utilisateurs, et ce, au plus tard un (1) mois après la livraison de chaque appareil, à moins qu'une prorogation ait été accordée par écrit par le responsable technique. Le cours comportera un volet en classe et un volet consacré à la formation sur le terrain sur le site de l'unité des			

NUMÉRO DANS L'ANNEXE A	EXIGENCES OBLIGATOIRES	RÉPOND	NE RÉPOND PAS	Attestation détaillée de la façon dont l'exigence est remplie – Renvoi à la proposition (page et paragraphe)
	opérations CBRNE, en fonction de la destination de livraison de l'appareil. Les dates finales de la formation doivent être fixées avec le responsable technique. L'entrepreneur doit fournir tout le matériel nécessaire à la formation. L'enseignement et le matériel de cours doivent être accessibles dans les deux langues officielles.			

Annexe D

M7594-163693/A

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)